

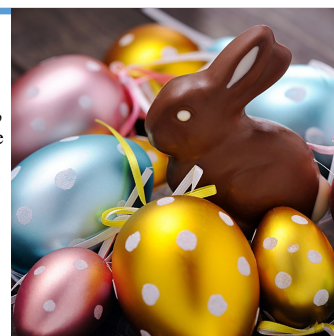
INFORMATIONS COMMUNALES

MARCHE DE PAQUES

Après deux années de suspension en raison de la crise sanitaire, le Conseil Municipal a décidé d'organiser à nouveau, son 6^{ème} marché de pâques. Ce dernier aura lieu le

DIMANCHE 3 AVRIL 2022 DE 11H à 16h

DANS LE JARDIN DU PRESBYTERE sis 8, rue de L'Eglise.



La commune met à votre disposition, à titre gracieux, un cabanon en bois, dans lequel vous pourrez exposer vos créations. Les articles proposés et destinés à la vente devront être réalisés par vos soins et être en rapport avec Pâques ou le printemps.

Les cabanons seront disponibles le 03 avril 2022 à partir de 8h afin de vous permettre de les décorer avant l'inauguration prévue à 11h.

Si vous êtes intéressés, veuillez prendre contact très rapidement, avec le secrétariat de la mairie.

Tél 03.89.71.40.25 – courriel mairie@widensolen.fr avant le 25 mars 2022.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le bonheur est dans les relations sociales, sachons recréer des liens.

Mars
2022

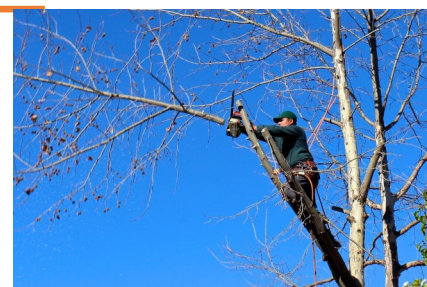
TAILLE DES ARBRES

Si vous êtes intéressés par une initiation au cours de taille des arbres fruitiers, une animation sera organisée le

SAMEDI le 12 MARS de 9h à 12h rue Vauban

Par l'Association l'Homme au Service de la Nature (HSN)

Inutile de vous inscrire, rendez-vous directement sur place.



Mairie de

WIDENSOLEN

Tél : 03/89/71/40/25

Heures d'ouverture

Tous les matins de
7h30 à 12h sauf le
samedi matin

mairie@widensolen.fr

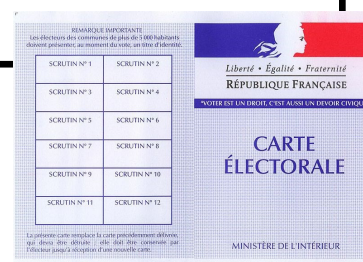
TAILLE DES HAIES

La taille des haies est interdite entre le 1er avril et le 31 juillet, d'après un arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).

ELECTIONS

De nouvelles cartes d'électeurs vous parviendront début avril.

Pour rappel le bureau de vote se situe dans la salle d'évolution de l'école maternelle 17, rue de l'Eglise



INSCRIPTIONS aux ECOLES MATERNELLE et ELEMENTAIRES

ANNEE SCOLAIRE 2022/23



Ecole maternelle :

Les inscriptions auront lieu le samedi 26 mars 2022 de 8h à 12 h dans les locaux de l'école.

PS : un dossier d'inscription a été transmis au mois de février à tous les parents des enfants nés en 2019. Merci de le compléter et de le rapporter signé par les deux parents lors de la matinée d'inscription accompagné de :

- de photocopies du livret de famille (page du père, page de la mère et page de l'enfant)
- d'un certificat médical attestant des 11 vaccinations exigibles à l'entrée à l'école

Si vous ne pouvez être présents samedi 26 mars 2022, merci de retourner le dossier d'inscription (et ses annexes), en format papier uniquement, à l'école maternelle de Widensolen pour le 25 mars 2022.

Les élèves de PS et MS déjà scolarisés à l'école maternelle de Widensolen sont automatiquement inscrits dans le niveau supérieur (MS et GS).

Ecole maternelle de Widensolen Directrice : Mme Brosse - 03 89 71 56 78 – par mail ce.0681069T@ac-strasbourg.fr

Ecoles élémentaires :

Pour les élèves de GS déjà scolarisés dans le RPI, les dossiers d'inscription seront directement transmis aux familles (cahiers de liaison).

Retour des dossiers (via le cahier de liaison de l'école maternelle qui transmettra les dossiers aux écoles élémentaires) : **lundi 21 mars**

Pour les nouveaux arrivés : contacter la directrice Mme Blazek

Ecole élémentaire de Widensolen - 03 89 71 52 52 - par mail : ce.0680501a@ac-strasbourg.fr



LETTRE ANONYME :

INUTILE DE METTRE DES COURRIERS SANS SIGNATURE ET SANS NOM DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE.

Il suffit juste de pousser la porte et les informations vous seront données.

Voici les réponses apportées aux reproches faits dans ce courrier :

La fête des aînés n'a pas pu avoir lieu en 2021 et en 2022 en raison de la crise sanitaire.... Néanmoins des bons ont été remis aux intéressés. Ces informations avaient déjà été données. De plus cette année, les intéressés ont reçu une lettre d'explications ainsi qu'une petite attention. Il était également précisé que, si la situation sanitaire s'améliorait, nous étudierions la possibilité de les réunir encore cette année.

La parution dans la presse des grands anniversaires ne dépend pas de la commune mais des différents journaux. La liste leur a été transmise début janvier.

Je vous informe que l'adjointe mise en cause, se rend au domicile des personnes concernées par les grands anniversaires pour leur remettre un cadeau de la municipalité. Je précise qu'elle a également d'autres fonctions que celles de l'animation. C'est elle qui a impulsé toutes les nouvelles décorations du village. Elle ne mérite pas ça !!!

Je ne peux pas accepter ce genre de réflexions mettant en cause le travail des membres de mon conseil en qui j'ai toute confiance.

Une franche explication vaut mieux qu'un courrier anonyme.

Madame le Maire